



EN BREF

DÉROGATIONS

Serenisim a obtenu une dérogation valable jusqu'au 30 juillet sur figuier en piégeage contre les insectes xylophages. Il s'utilise à la dose maximale de 240 grammes par hectare par application (quarante pièges à 6 grammes par piège par application), en douze applications maximum. Ce produit est autorisé en bio et figure sur la liste biocontrôle.

Movento est autorisé par dérogation jusqu'au 23 juillet sur betterave (industrielle et potagère) contre les pucerons. Sur betterave potagère, il s'emploie en deux applications par an maximum à la dose de 0,45 litre par hectare.

Movento a reçu une AMM 120 jours valable jusqu'au 23 juillet sur kiwi contre les cochenilles. Il s'utilise en deux applications maximum (intervalle: quatorze jours), à la dose de 1,5 litre par hectare.

Exirel a obtenu une AMM 120 jours valable jusqu'au 29 août, sur kiwi contre les cochenilles. Il s'utilise en deux applications maximum (intervalle: sept à dix jours), à la dose de 0,5 kilo par hectare en deux applications (intervalle: sept à dix jours), ou une application pour les carottes Amsterdam (jeunes carottes).

s'utilise en trois applications maximum par an tous usages confondus, à la dose maximale de 1,125 litre par hectare.

Splendana Pro Ball est utilisable par dérogation entre le 1^{er} juillet et le 29 octobre, sur châtaignier, pour la confusion sexuelle des chenilles foreuses des fruits (carpocapse de la châtaigne). Il s'applique une fois par an avec un lanceur de type paint-ball, à la dose maximale de 1000 billes par hectare. Ce produit est utilisable en bio.

Decis Protech a reçu une AMM 120 jours valable jusqu'au 29 août, sur noisetier contre le balanin et les punaises et tigres. Il s'emploie en trois applications maximum par an tous usages de produits à base de deltaméthrine confondus, à la dose maximale de 0,83 litre par hectare.

Lentagran est autorisé par dérogation jusqu'au 31 juillet pour le désherbage des cultures de carotte, céleri-rave et fines herbes (plein champ). Sur carotte et céleri-rave, il s'emploie à la dose de 0,5 kilo par hectare en deux applications (intervalle: sept à dix jours), ou une application pour les carottes Amsterdam (jeunes carottes).

AMM FRUITS

Acaridoil 13 SL a obtenu de nouveaux usages, uniquement sous abri hors-sol, notamment sur cassissier (acariens et phytoptes, thrips) et framboisier (acariens et phytoptes). Il s'emploie en quatre applications par an maximum (au moins sept jours entre les applications), à la dose de 15 litres par hectare. Ce produit est autorisé en bio (pour ses usages en sol) et figure sur la liste biocontrôle.

AMM FRUITS ET LÉGUMES

Sulphurya liquide est homologué contre l'oïdium sur de nombreuses cultures, parmi lesquelles l'artichaut, la betterave potagère, le céleri-branché, les chicorées (production de racines), le poivron, le salsifis, la tomate et l'aubergine, le cassissier, le framboisier, les fruits à pépins, le noisetier, le pêcher et l'abricotier, la vigne. Ses conditions d'emploi dépendent de l'usage. Ce produit est autorisé en bio.

Sulfar est autorisé sur plusieurs cultures, notamment contre l'oïdium (artichaut, betterave potagère, cassissier, chicorées (production de racines), cucurbitacées à peau non comestible, épinard,

framboisier, fruits à pépins, noisetier, pêcher-abricotier, salsifis, vigne), les acariens et phytoptes (cassissier, cerisier, framboisier, fruits à coque, fruits à pépins, prunier), la tavelure (fruits à pépins), les acariens (tomate-aubergine, vigne). Ses conditions d'emploi dépendent de l'usage. Ce produit est autorisé en bio.

Acticlaster a obtenu de nouveaux usages, contre la tavelure sur fruits à pépins et contre le mildiou sur pomme de terre, tomate-aubergine et vigne. Il s'utilise à la dose maximale de 4 litres par hectare, en quatre applications (raisin de table), cinq applications (tomate-aubergine, pomme de terre) ou six applications (fruits à pépins) par an, avec au moins sept jours entre deux applications. Ce produit figure sur la liste biocontrôle.



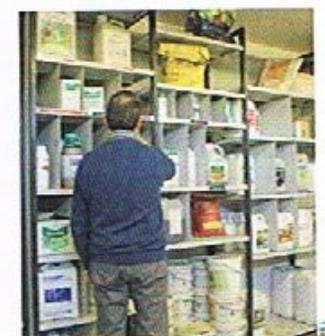
RETRAIT

Karathane 3D, Cazothane, Attendu 3D vont être retirés du marché, l'approbation de la substance active meptyldinocap ayant expiré. Ces fongicides ne pourront plus être distribués à partir du 30 septembre et ne pourront plus être utilisés à partir du 31 mars 2026.

les agents et...
 ...présentés dans...
 ...pour le compte de...
 ...rue d'Astorg...
 ...Agence Marcal.

harmonisation des usages

écologique. diplomatique, hir ar plus ur le ement en outre, procédures s substances et suggère de érogations dites « cent jours ». Pour les importations, il réclame des mesures miroirs ciblées, l'étiquetage des denrées, la révision des limites maximales de résidus et le déploiement d'une force de contrôle appropriée. Enfin, Paris suggère l'adoption d'un plan similaire au Parsada, le volet recherche de la stratégie Écophyto 2030, qui développe des solutions de rechange aux pesticides susceptibles d'être bientôt interdits. ☺



LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS a suggéré de revoir les dérogations dites « cent vingt jours ».